

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 09/11/2023
Délibération N°2023-056

Nombre d'élus: 15	Présents : 11 puis 10	L'an deux mil vingt-, le neuf novembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 1	Procuratation(s) : 3 puis 4	
Date de convocation : 03/11/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Christine ROBIN, Marie-Laure CHIFFE (partie à 20h25, ne prend pas part au vote après la délibération 53), Christine LABBÉ, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Pascale POMMIER, Pascal PRALY.

Ont donné procuratation :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN ;
Gilles LANÇON a donné pouvoir à Séverine FAISST ;
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Pascal PRALY ;
A partir de 20h25, ajout de la procuratation suivante :
Marie-Laure CHIFFE a donné pouvoir à Sophie BOURDIS-GOUYON.

Absents :

Maryse BOUCLET.

Secrétaire de séance : Pascale POMMIER.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 –056 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDE BUXIA ENERGIES AU TITRE DE L'ANNEE 2019 et 2022

VU le mail de Buxia Energies reçu en date du 21/10/2023 ;

VU les actions de la société Buxia Energies, possédées par la commune de CHARNECLES, au nombre de 21 en date du 25 Février 2022

CONSIDERANT les différentes propositions concernant la distribution du dividende Buxia Energie pour l'année 2019 et 2022.

Madame le maire **RAPPELLE** que Buxia Energies est une société citoyenne par action simplifiée (SAS) créée en 2015 par des habitants de La Buisse dans le but de développer les énergies renouvelables, notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures privées ou publiques.

Elle **EXPLIQUE** que Buxia Energies repose sur la participation à son capital de citoyens et de collectivités. La commune de Charnècles est actionnaire avec 21 parts d'une valeur de 50€. Buxia Energies nous informe d'excédents réalisés en 2019 et 2022 pour un montant de 51.50 € et nous propose le choix entre les 3 options suivantes :

- le paiement des dividendes au profit de votre commune pour un montant de 51,50€ (20 € pour 2019 et 31,50 € pour 2022) ;
- l'obtention d'actions supplémentaires : les dividendes pouvant être complétés de 48,50 € pour obtenir 2 nouvelle actions ;
- le renoncement au paiement du dividende et l'autorisation donnée à Buxia Energies pour intégrer le montant de ce dividende dans ses fonds propres.

En conséquence, elle **PROPOSE** au Conseil Municipal d'augmenter le nombre de parts communales d'une action supplémentaire pour un montant de 50 €, passant ainsi de 21 à 22 parts, et d'abandonner le solde de dividende de 1.50 € au profit de Buxia Energies.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'exception de Mesdames Nadine REUX et Yvette COLLIAT, qui sont actionnaires de Buxia Energies, ne prennent pas part au vote,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstentions », à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'une action supplémentaire au titre des années 2019 et 2022.

DECIDE de confier le soin à la SAS BUXIA ENERGIES de convertir les dividendes 2019 et 2022 en action à hauteur de ces parts supplémentaires.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 23/11/2023

Le Maire,
Nadine REUX

NR

